



## Simplification : votre avis nous intéresse !

Le gouvernement vient de confier une mission sur la simplification des parcours des personnes handicapées. Il s'agit de repérer toutes les situations qui rendent complexes les démarches, l'obtention de droits ou tout simplement la vie quotidienne, que ce soit en raison de textes juridiques, de l'organisation administrative ou institutionnelle ou de formulaires de demandes. Nous comptons sur votre participation et vos retours. Votre vie quotidienne et vos expériences pourront ainsi nous permettre de faire remonter ces obstacles et de construire des propositions. N'hésitez pas à nous envoyer un mail à : [antenne.nationale@fnath.com](mailto:antenne.nationale@fnath.com)

## REVENDIGATIONS



### Affections psychiques au travail

[Une étude de la CNAMTS](#) montre une forte augmentation ces dernières années des troubles psychiques reconnus en accident du travail ou en maladie professionnelle.

## VOS DROITS



### Amiante

Dans le prolongement d'un groupe de travail auquel la FNATH a participé, le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante a mis en ligne un nouveau formulaire à destination des ayants-droits des victimes.

## VIE DE L'ASSOCIATION



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### Assemblées générales

Les assemblées générales des sections locales de votre groupement commencent. Ce sont des rendez-vous à ne pas manquer.

Plus de 10 000 affections psychiques ont été reconnues comme accidents du travail en 2016, 596 l'ont été comme maladies professionnelles.

La [FNATH](#) en a profité pour rappeler, notamment dans les médias (Europe 1, la télé France Info ou [la revue Santé et Travail](#)), que cette évolution traduit certes une réalité, mais reste très en-deçà de la réalité en raison de la sous-déclaration et de la sous-reconnaissance massives.

La FNATH demande notamment la suppression du taux de 25%, seuil d'entrée pour demander la reconnaissance devant le comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles.

Plus complet, ce formulaire doit permettre aux ayants droit d'identifier plus aisément les préjudices dont ils ont souffert suite au décès de la victime.

Afin de laisser à chacun le temps de s'y adapter, ce document cohabitera quelques semaines avec l'ancien formulaire.

Toutefois, à compter du 1er avril 2018, le FIVA ne sera valablement saisi que par le biais de ce nouveau formulaire.

Ce formulaire est directement téléchargeable sur le site du FIVA ([www.fiva.fr](http://www.fiva.fr)).

Mais pour toutes vos démarches, nous vous conseillons bien évidemment de contacter votre groupement.

Elles permettent, comme chaque année, au président(e) de la section de présenter le rapport moral et d'activité pour l'année passée et au trésorier(e) de présenter le bilan financier et le budget prévisionnel 2018.

Dans une ambiance conviviale, permettant à chacun de s'exprimer, c'est aussi l'occasion de débattre sur vos attentes quant au fonctionnement de l'association, mais aussi de nourrir les demandes et revendications de l'association au plan local, départemental et national.

C'est l'occasion de rencontrer d'autres adhérents de l'association et de partager un moment de convivialité, essentiel dans une association comme la nôtre.

## Sur [fnathservices](#)

### **Aramis Auto**

La FNATH propose à ses adhérents des « Services Avantages » en partenariat avec Aramisauto.com, distributeur automobile multimarques de voitures neuves et d'occasion au meilleur prix, allant jusqu'à une remise pour l'achat d'un véhicule neuf jusqu'à 30%. Pour vos demandes de devis : [www.fnathservices.com](http://www.fnathservices.com) ou par téléphone au : 0 811 365 819

## Sur [fnathservices](#)

### **Handivalise**

En partenariat avec HANDIVALISE, la FNATH propose à ses adhérents un service d'accompagnement des personnes en situation de handicap, pendant leurs trajets sur la France entière. La mise en relation entre accompagnés et accompagnateurs est proposée sur la plateforme web d'HANDIVALISE : [www.handivalise.fr](http://www.handivalise.fr)